

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 29 (1921)

**Heft:** 8

**Artikel:** Nouvelles prescriptions des colonnes de la Croix-Rouge suisse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682603>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

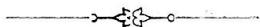
**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

neur au banquet servi dans la véranda de l'hôtel où les tables sont couvertes de roses des Alpes. La fanfare de Glaris ne se laisse pas oublier, et les discours alternent avec la musique. On entend M. Hefti-Trümpf, l'excellent organisateur de cette belle réunion, le colonel Bohny auquel le panorama merveilleux de Braunwald inspire un toast vibrant à la patrie, le Conseiller d'Etat Spieler au nom du gouvernement glaronnais, le D<sup>r</sup> Krafft, qui

lève aimablement son verre à la santé des dames, le D<sup>r</sup> Ischer, qui remercie pour l'aimable réception, des enfants en costumes d'armaillis qui récitent des vers du crû....

Mais l'heure du retour a sonné. Les intrépides passeront le col du Klausen, à pied, à bicyclette, en voiture; les autres reprennent les trains. Tous garderont un beau souvenir de cette réunion au cœur de nos montagnes, dans un des lieux les plus grandioses de la Suisse primitive.



## Nouvelles prescriptions des colonnes de la Croix-Rouge suisse

Une certaine lassitude se manifeste depuis quelque temps dans nos colonnes de transports de la Croix-Rouge suisse; on constate chez les membres de quelquesunes de ces formations une sorte de désintéressement, de fatigue; on ne retrouve plus chez eux — ou tout au moins chez certains d'entre eux — cette assiduité au travail qui a rendu tant de services pendant la grande guerre. C'est qu'en effet, nos colonnes ont eu un service actif et intéressant pendant les mobilisations de 1914 à 1918. Elles ont accompagné des transports de blessés et de malades, elles ont prêté leur concours aux hôpitaux d'étapes, elles ont été employées fort utilement lors des épidémies de grippe..... et maintenant il n'y a plus d'épidémie, il n'y a plus d'hôpitaux d'étape, il n'y a plus de transports de grands-blessés!

On a pu remarquer aussi au sein de quelques colonnes un peu de mécontentement concernant le genre de travail qui leur était parfois imposé et au sujet des règlements qui déterminent l'activité de nos colonnes. C'est la raison pour laquelle la Croix-Rouge et le Service de santé se sont mis d'accord pour reviser les prescriptions qui régissent ces formations sani-

taires. Le travail préparatoire est terminé et les propositions attendent l'approbation du Département militaire fédéral.

Ces nouvelles prescriptions nécessiteront des dépenses plus considérables que jadis, aussi ne pourront-elles entrer en vigueur que lorsque le budget de la Croix-Rouge, pour 1922, aura été approuvé par l'assemblée de Glaris, et lorsque les mesures nécessaires auront été prises quant à leur application. Ce ne sera pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

Le nouveau règlement prévoit l'emploi des colonnes en service actif (comprenant aussi la mobilisation en cas de troubles à l'intérieur du pays) et en temps de paix. Il s'agit notamment: du service de transport de blessés et de malades; du service d'infirmérie auprès des malades; du service de désinfection.

L'activité des colonnes a ainsi été passablement étendue. Les compétences concernant la mobilisation des colonnes sont plus exactement définies dans le nouveau projet; celui-ci réclame aussi en faveur des membres de ces formations militaires un allègement de la taxe, des réductions pour les prix de transports, ainsi que pour la correspondance.

Les prestations fournies par la Croix-Rouge suisse et celles qui restent à la charge des sections qui ont assumé le patronage des colonnes sont exactement précisées: la Croix-Rouge suisse fournit l'équipement personnel, le matériel de corps et la solde pour tous les exercices *obligatoires*; elle paye aussi la prime destinée à assurer les participants contre les accidents. Cette assurance comporte une indemnité de fr. 8 par jour et de fr. 10,000 en cas d'invalidité ou de mort dues à un accident survenu en service.

Les comités de patronage supportent les frais de solde pour les exercices non-obligatoires, ainsi que ceux qui résulteraient d'acquisitions de matériel en plus de celui fourni par la Croix-Rouge suisse.

Le nouveau règlement prévoit donc deux sortes d'exercices: ceux qui sont obligatoires (6 par année au minimum), et ceux qui sont facultatifs. Chaque année les colonnes auront à réunir leur personnel pour 10 exercices, dont 6 obligatoires et 4 facultatifs. Ces exercices auront une durée de 4 heures au moins; ils peuvent avoir lieu isolément ou bien à la suite les uns des autres. La manière de les organiser est laissée à l'appréciation des commandants.

Il n'est pas encore possible de dire si les membres des colonnes seront exonérés de la taxe; seul le Département militaire peut accorder cette remise, et le Département ne s'est pas encore prononcé à cet égard.

Il est prévu que les «cadres» seront formés dorénavant soit dans les cours centraux organisés par la Croix-Rouge, soit aussi — et ceci est nouveau — dans les écoles d'appointés du service de santé (cours de 4 semaines).

Les nouvelles prescriptions donnent des précisions sur les questions disciplinaires, les contrôles, le service des rapports, les ordres de marche, l'équipement et la solde. Cette dernière est prévue comme suit dans le projet soumis au Département militaire:

Solde pour exercice d'une journée entière:	
au soldat. . . . .	fr. 3.—
à l'appointé. . . . .	» 3.20
au chef de groupe . . . . .	» 3.50
au chef de matériel et au remplaçant du conducteur de colonne . . . . .	» 4.—
au comptable . . . . .	» 4.50
au conducteur de la colonne . . . . .	» 5.—
au commandant (officier du Service de santé) . . . . .	» 10.—

Les nouveaux règlements contiennent en outre un programme d'instruction destiné à rendre plus uniforme le travail de nos différentes colonnes. Comme ce projet a été approuvé par le médecin en chef de l'armée, on peut espérer que le Département l'adoptera sans modifications essentielles, et ce sera pour le plus grand bien de nos colonnes qui pourront alors se remettre avec zèle au travail.

## Journée des moniteurs romands

La Journée des moniteurs romands est définitivement fixée au *4 septembre* prochain à Saint-Blaise. Le programme prévoit une conférence de 11 h. à midi, un exercice dans une carrière suivi d'une courte partie récréative l'après-midi. Le plan définitif sera envoyé aux présidents de sections dans le courant du mois d'août, mais la section des samaritains de Saint-Blaise prie dès maintenant tous les moniteurs et monitrices de la Suisse romande de bien vouloir lui réservé cette journée du 4 septembre et de se rendre nombreux à Saint-Blaise où ils seront chaleureusement accueillis.